

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

# LE VIEUX-LIÈGE

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

MILLÉNAIRE DE

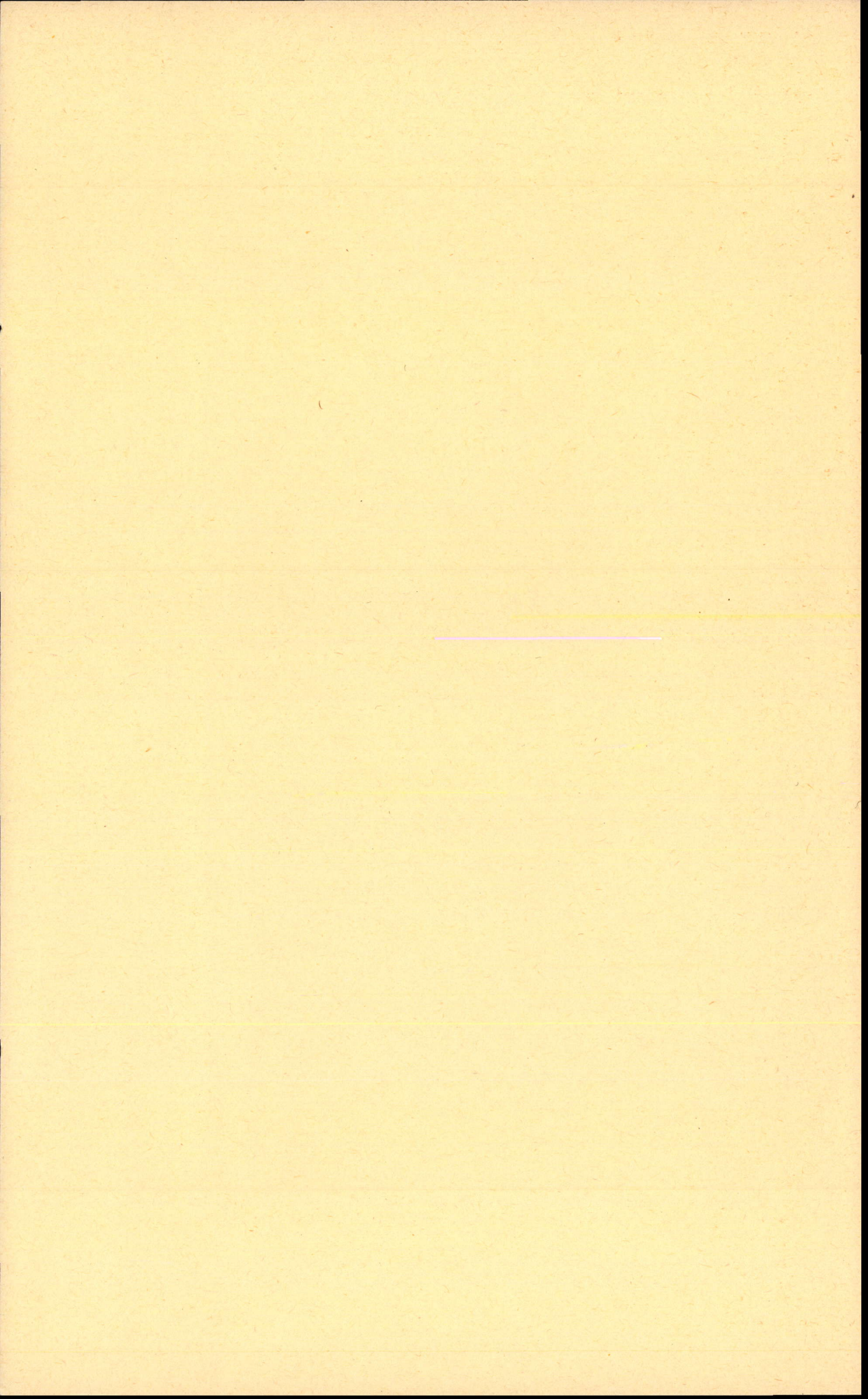


LA PRINCIPAUTÉ

*EXTRAIT*

LES VANTAUX DE PORTES  
PROVENANT  
DE L'HÔTEL DE VILLE DE LIÈGE  
CONSERVÉS AU MUSÉE CURTIUS

par Pierre COLMAN



# LES VANTAUX DE PORTES PROVENANT DE L'HÔTEL DE VILLE DE LIÈGE CONSERVÉS AU MUSÉE CURTIUS

par Pierre COLMAN \*

Deux vantaux de portes particulièrement remarquables sont exposés dans le couloir du deuxième étage du Musée Curtius (fig. 1). Ils sont entrés dans ses collections le 8 novembre 1884, par suite d'un dépôt de la Ville de Liège. Ils venaient des greniers de l'hôtel de ville, dont ils avaient en des temps meilleurs fermé la chapelle. C'est du moins ce qui est consigné dans le registre d'inventaire<sup>1</sup>, et pendant bien longtemps aucune sorte de doute n'a été exprimé à ce



FIG. 1. — Vantaux de portes, chêne sculpté, 148,5 × 212. Liège, Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs (Musée Curtius). *Copyright ACL Bruxelles.*

\* Adresse de l'auteur : quai Churchill, 19/051, 4020 Liège.

1. LIÈGE, MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE ET D'ARTS DÉCORATIFS, *Registre n° II*, p. 20 ; voir aussi la fiche d'inventaire 1884/12, 13 et 14. Il m'est agréable de souligner que j'ai reçu au musée l'accueil le meilleur. La besogne m'a été préparée par M<sup>me</sup> Rahier-Gueury, conservateur-adjoint, à qui je renouvelle ici mes remerciements particuliers.

sujet<sup>2</sup>. Lorsque je me suis intéressé à eux en fonction de problèmes de style, sans avoir le loisir de pousser assez loin l'enquête à propos de leur destination initiale, il m'a paru opportun de me couvrir d'un « croit-on » précautionneux<sup>3</sup>. Puis une étude de l'édifice a fait apparaître, incidemment, qu'un examen attentif des lieux rend caduque l'opinion accréditée<sup>4</sup>.

C'est en 1721 que l'hôtel de ville, dont la reconstruction s'achevait alors, a été doté d'une chapelle, dédiée à la Vierge de l'Assomption, comme en faisait foi un chronogramme inscrit « au-dessus », entre les armoiries des bourgmestres en exercice : ASSUMPTIONI SANCTAE VIRGINIS DICATUR. Elle se trouvait « dans le vestibule supérieur », c'est-à-dire dans le vaste local situé au deuxième étage, à l'arrière du bâtiment, qui s'est transformé en salle des mariages au milieu du siècle dernier<sup>5</sup>. Saumery la décrit ainsi : « Entre les fenêtres, on voit une grande porte à deux batants, qui se logeant dans des coulisses, découvrent une Chapelle ménagée dans l'épaisseur du mur<sup>6</sup> ». Une porte coulissante, devenue inutile, se trouve encore en place devant la fenêtre médiane, dégagée du fait de la disparition de l'autel. Est-ce bien celle qu'a vue Saumery ? Pour ma part, j'en doute<sup>7</sup>. Mais rien ne permet de penser que la disposition générale a été modifiée. On ne voit pas comment les vantaux de portes du musée auraient pu s'y intégrer.

La tendance à les ranger dans l'art religieux n'est pas sans cause. La double porte qu'ils constituent, sculptée sur les deux faces et ajourée, très large et peu haute, arquée dans le haut et couronnée d'un ornement saillant, ressemble de façon frappante aux portes des clôtures de chœur qui ont pris la place des jubés, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans maintes églises de chez nous et qui ont presque toutes été à leur tour supprimées par la suite<sup>8</sup>. On peut la comparer avec celle de la chapelle de l'hôpital de Bavière, encore en place, elle (fig. 2).

2. Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 3, 1926, p. 292, col. 2, n. 5 (parle de « ses emblèmes religieux sculptés », erreur significative). — Albert DANDROY, Léon DEWEZ et Olympe GILBART, *Liège, centre d'art*, [Liège], 1947, p. 264. — *Art mosan et arts anciens du pays de Liège*, catalogue de l'exposition, [Liège, 1951], n° 599. — Joseph PHILIPPE, *Guide du visiteur aux Musées Curtius et d'Ansembourg*, Liège, 1952, pl. XLIV. — Joseph PHILIPPE, « La Violette ». *L'Hôtel de ville de Liège (Moyen Âge-1919)*, Liège, 1956, p. 46. — [Armand DELHAES], *L'hôtel de ville de Liège*, [Liège], 1956, p. 12. — Joseph PHILIPPE, *Le mobilier liégeois*, 1<sup>re</sup> éd., Liège, 1962, pp. 45-46 et pl. XLIX ; 2<sup>e</sup> éd., Liège, 1968, p. 50 et pl. LIV. — Hans KÜPPER, *Couwensche Einrichtungsteile in der ehemaligen Praemonstratenserinnenkirche zu Wenau*, dans *AACHENER KUNSTBLÄTTER*, t. 29, 1964, p. 202 et fig. 16. — Joseph PHILIPPE, *Liège, terre millénaire des arts*, Liège, 1971, p. 149. Cette longue liste met en évidence l'admiration dont les vantaux sont entourés.

3. Pierre COLMAN, *Le rococo liégeois*, dans *Approches de l'art. Mélanges... offerts à Arsène Soreil*, Bruxelles, [1973], p. 275.

4. Marylène LAFFINEUR-CREPIN (avec la collaboration de Bernard WODON), *Contribution à l'étude de l'hôtel de ville de Liège*, dans *BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS*, t. 88, 1976, p. 34, n. 5. Ce travail fondé sur un laborieux dépouillement des recès et des comptes de la Cité a grandement facilité mes propres recherches. Selon toute apparence, les arguments invoqués ont convaincu le conservateur du musée, qui ne mentionne plus la chapelle : Joseph PHILIPPE, *Le Musée Curtius à Liège*, Liège, [1976], p. 23 et p. 26, fig. 50. — Joseph PHILIPPE, *Meubles, styles et décors entre Meuse et Rhin*, Liège, 1977, p. 154, fig. 180. Dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> juillet 1980, il m'écrit : « la double porte, exposée au Musée Curtius et déjà touchée par la rocaille, qui proviendrait de l'hôtel de ville de Liège mais en tout cas vraisemblablement pas de ce qui fut appelé par extension de sens 'la chapelle' de cet édifice ».

5. OPHOVEN, *Continuation du Recueil héraldique des seigneurs bourg-mestres de la noble Cité de Liège*, Liège, 1783, p. 6. — *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, [t. 10], 1852, pp. 167 et 173. — GOBERT, *op. cit.*, pp. 292-293 et 298, col. 1.

6. [Pierre-Lambert DE SAUMERY], *Les délices du pais de Liège*, t. I, Liège, 1738, p. 250.

7. Elle est sans qualité. Par ailleurs, si elle appartenait à l'aménagement premier, elle répondrait à la porte placée en vis-à-vis, qui faisait communiquer le « vestibule » avec le « Salon pour les trois Corps de Ville et pour L'élection Magistralle », telle que Léonard l'a dessinée avec grand soin sur son autre face ; et ce n'est pas le cas (LAFFINEUR-CREPIN, *op. cit.*, fig. 5).

8. *Exposition Le siècle de Louis XIV au pays de Liège*, Liège, 1975, n°s 170, 204 et 205. Exposés en 1905 sous la dénomination inattendue de « boiserie », sans la moindre allusion à quelque provenance que ce soit (*Exposition de l'art ancien au pays de Liège. Catalogue général*, Liège, 1905, n° 5091), les deux vantaux ont été présentés dans le premier des trois albums comme une « porte de chœur » (Georges TERME, *L'art ancien au pays de Liège. Album*, [Liège, 1905], pl. 151).



FIG. 2. — Porte de clôture de chœur de la chapelle de l'hôpital de Bavière, 1716, laiton, 77 x 180 cm. Copyright ACL Bruxelles.

Si surprenant que cela soit, dans la plupart de ces portes, tout comme dans celle qui retient notre attention, l'ornementation n'a rien de religieux. Il n'y a donc pas lieu de chercher argument de ce côté-là.

Revenons aux archives du musée. Elles attestent un fait important qui est resté inaperçu : quand les vantaux y sont entrés, ils n'étaient pas deux, mais trois. Le troisième, en mauvais état, a été mis en réserve. Il a sombré dans l'oubli, encore qu'il ait été réparé en 1946 et « vu » en 1950.

La conviction que les vantaux étaient à l'origine plus de deux s'impose à l'observateur attentif même s'il n'a pas pris connaissance de l'inventaire. La composition de la double porte, soumise à la loi de symétrie, la respecte de façon fort peu stricte. C'est particulièrement visible dans le motif de couronnement (fig. 3) ; et les ornements sculptés en faible relief à mi-hauteur des deux montants juxtaposés n'ont pas tous la même dimension (323 mm de haut du côté gauche et 342 du côté droit, sur la seule face visible au musée ; 325 à gauche et 335 à droite sur l'autre face). Par ailleurs, les deux gonds dont chacun des battants est pourvu s'avancent vers l'avant dans celui de gauche et vers l'arrière dans celui de droite. Une seule façon d'expliquer ces anomalies : les deux vantaux n'étaient pas associés à l'origine ; ils ont été « remariés » après

avoir perdu l'un et l'autre leur « conjoint ». Il a donc existé deux doubles portes pareilles.

Dès lors, il faut décidément chercher ailleurs que du côté de la chapelle : du côté du grand escalier double (fig. 4). Reprenons Saumery : « Deux spacieux Escaliers, dont l'entrée est fermée par des demi-portes sculptées à jour, avec la dernière délicatesse, sont ornés de Termes simples ou adossés, qui en soutiennent les Rampes, où portent les Marches »<sup>9</sup>.

Pour peu qu'on se mette à la recherche des traces de l'ancien état de choses, on en repère sur les départs de rampe, donc à « l'entrée » de la première volée : les pans qui se font face ont été rapiécés à 1 m et à 10 cm environ du sol<sup>10</sup>, aussi bien du côté nord-est que du côté sud-ouest. Ces traces sont assurément à mettre en rapport avec les « demi-portes », et localisent avec précision leur emplacement : sur la première marche de bois, autrement dit sur la deuxième marche, exactement comme à la chapelle de l'hôpital de Bavière (fig. 2).

La moulure supérieure des vantaux répond à l'élément principal de celle des départs de rampe : un grand quart-de-rond surmonté d'une petite doucine, tous deux renversés, entre deux filets.

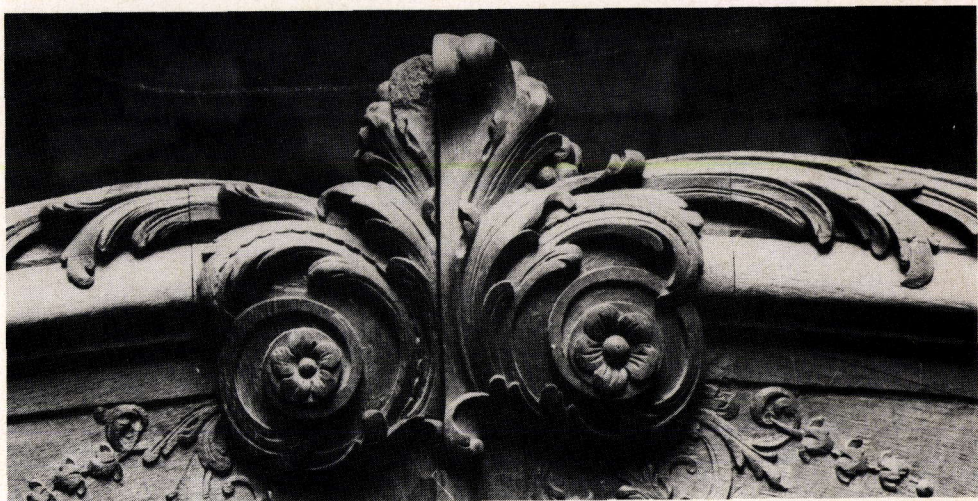


FIG. 3. — Détail de la fig. 1. Copyright ACL Bruxelles.

Si le bas des portes rasait la marche, comme il est probable, les moulures qui se répondent ainsi se trouvaient nez à nez, à 106 cm de hauteur.

En ce point, la largeur minimum entre les départs de rampe est de 212 cm, exactement comme la largeur additionnée des deux vantaux exposés. Cette dernière mensuration n'a qu'une valeur indicative, puisque les deux vantaux appariés dans la présentation actuelle ne l'étaient pas dans la disposition première, mais la marge d'erreur est assurément très faible.

Les gonds du dormant n'étaient probablement pas fixés directement aux départs de rampe, mais bien à des montants accolés, d'une largeur égale à la saillie maximale des moulures, comparables sans doute aux couvre-joints actuellement fixés aux pans tournés vers la façade arrière.

9. *Op. cit.*, p. 249. Une porte de ce genre est restée en place dans un château anglais du début du XVII<sup>e</sup> siècle, celui de Hatfield (John SUMMERSON, *Architecture in Britain*, 3<sup>e</sup> éd., 1958, pl. 29).

10. En ce qui concerne les dimensions indiquées pour l'escalier, le degré d'imprécision peut atteindre 2 cm, l'ouvrage étant loin d'avoir une régularité parfaite.



FIG. 4. — Escalier de l'hôtel de ville, première volée, côté nord-est. Copyright ACL Bruxelles.

Une disposition comme celle-là donne l'impression d'un remaniement. Cela conduit à penser que les portes n'appartenaient pas à la conception première. D'ailleurs, elles sont d'un art moins sévère que l'escalier. Le contraste s'expliquerait-il par un certain écart dans le temps ?

L'escalier est mentionné à plusieurs reprises dans les archives de la Cité. Le bois dont il est fait a été payé en 1717 et en 1719 ; les balustres l'ont été en 1718-1719 ; l'exécution, mise aux enchères décroissantes par décisions prises en 1719, l'a été au cours de ce même exercice <sup>11</sup>.

Quant aux doubles portes, elles sont malheureusement loin d'avoir laissé des traces aussi nettes. On hésite un peu à les reconnaître dans le passage suivant : « Le 14 Aoust 1726, païé au sieur Gille Malade pour les 2 traillez des

11. ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE (cité ci-après en abrégé AEL), *Cité*, 83, f° 70 v° ; 84, f° 78 v° et 79 ; 85, f° 59 v° ; *ibidem*, f° 60 (« Paié à Thomas Desart pour journées et main d'œuvre de la montée rendue au rabais par recès du 26 may, 22 et 23 septembre 1719 »). Un Thomas Desart, vraisemblablement le même personnage, était gouverneur du Métier des charpentiers en 1738 (Édouard PONCELET, *Documents inédits sur quelques artistes liégeois*, dans BULL. SOC. BIBLIOPHILES LIÉGEOIS, t. 5, 1892-1895, p. 163).

montées de la Maison de ville ». Le coût est relativement élevé : 280 florins <sup>12</sup>. « Trailliez » ou « traillé », du masculin, est à rapprocher de « tralié », treillis, grillage, et à distinguer — jusqu'à preuve du contraire — de « treille », du féminin, qui apparaît souvent dans les comptes, appliqué à des grilles de fer <sup>13</sup>.

Le fournisseur était simultanément menuisier et doreur-vernisseur de son art <sup>14</sup>. Peut-on l'avoir choisi pour un ouvrage dans lequel la sculpture joue un si grand rôle ? Sans nul doute, si le bois devait être recouvert de dorure. Or, on n'ignore pas que les atlantes et les cariatides de l'escalier, aujourd'hui « vieux chêne » comme le reste, étaient à l'origine bronzés et dorés <sup>15</sup>.

Gilles Malade a dû prendre un sculpteur comme sous-traitant. Mais lequel ? Ceux qui collaboraient au parachèvement de l'hôtel de ville, Jean Hans, Renier Panhay de Rendeux, Jean-François Louis, Martin-Benoît Termonia, (Jean-)Nicolas Delpaire, n'entrent pas seuls en ligne de compte <sup>16</sup>. Dans l'état actuel des connaissances, avancer une attribution sur base de comparaisons de style pour une œuvre de ce genre, ce serait faire montre de témérité <sup>17</sup>.

Ni les dessins de Léonard, ni les gravures exécutées d'après eux par Guillaume Duvivier ne font apparaître les portes. Rien d'étonnant s'ils ont été payés en 1719, 1720, 1721 et 1722 <sup>18</sup>, et les portes en 1726.

12. AÉL, *Cité*, 92, f° 82 v°. Les deux grandes portes d'entrée ont été payées 314 florins (AÉL, *Cité*, 85, f° 63 v°).

13. « Traillé » : AÉL, *Cité*, 89, f° 77 v° (le 21 septembre 1723, « payé au sieur le Suisse pour la Dorure du traillé de l'hotel de ville », fl. 177-10 ; le 6 novembre 1723, « payé à Termonia pour avoir doré le traillé de la maison de ville et autres », fl. 40 ; le 23 décembre 1723, « payé à Jean Grégoire pour livrets d'or livrez pour les trailliez de la maison de ville », fl. 96 ». « Treille » : AÉL, *Cité*, 83, f° 72 v° ; 84, f° 75 v° ; 85, f° 61 v° ; 87, f° 66 et 66 v°. Cf. Jean HAUST, *Dictionnaire liégeois*, Liège, 1933, p. 670, s.v. Tralié, et p. 674, s.v. Trèye.

14. AÉL, *Cité*, 84, f° 75 v° et 77 v° ; 85, f° 61 v° et 62 ; 86, f° 82 ; 87, f° 68 ; 89, f° 76 ; 91, f° 84 et 85. Le registre aux décès de la paroisse de la Madeleine mentionne le sien en date du 10 février 1731 et celui de sa veuve en date du 14 janvier 1743 (AÉL, *Reg. par. Liège*, 194 et 195, non paginés).

15. AÉL, *Cité*, 89, f° 76 v° ; 96, f° 84. En 1889, on a cru devoir racler « les escaliers pour les débarasser des couleurs artificielles qui les déparaient » (GOBERT, *op. cit.*, p. 298, col. 1). Par ailleurs, les nombreux joints visibles dans les vantaux, en particulier le long joint oblique qui dépare une des deux traverses arquées, ne devaient-ils pas être cachés ? Évidemment beaucoup d'entre eux sont à mettre en rapport avec l'une ou l'autre restauration.

16. Sur Hans, voir LAFFINEUR-CREPIN, *op. cit.*, pp. 20, 21, 22, 24, 27 n. 5, 28, 35, 38, 69 et 70. Sur Rendeux, voir, outre LAFFINEUR-CREPIN, *op. cit.*, pp. 20, 27, 69 et 71, Berthe LHOIST-COLMAN et Pierre COLMAN, *Sculpteurs et sculptures du XVIII<sup>e</sup> siècle à Saint-Hubert en Ardenne*, dans CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE DU PAYS DE LIÈGE, t. 59, 1968, pp. 23-33. Sur Louis, voir AÉL, *Cité*, 89, f° 77 v° et 90, f° 76. — PONCELET, *op. cit.*, p. 152 n. 2, 154 et 159. — Joseph DEMARTEAU, *L'église des bénédictines de Liège*, dans BULL. INSTITUT ARCHÉOL. LIÉGEAIS, t. 38, 1908, p. 191. — GOBERT, *op. cit.*, t. 2, p. 366, col. 2 et 367, col. 1 ; t. 4, p. 426, col. 1. — René LESUISSE, *Tableaux et sculptures... de Liège avant la Révolution*, dans BULL. SOC. BIBLIOPHILES LIÉGEAIS, t. 19, 1956, pp. 246 et 247. — Joseph PHILIPPE, *Sculpteurs et ornemanistes de l'ancien pays de Liège*, Liège, 1958, p. 47. — Berthe LHOIST-COLMAN, *L'église Saint-Michel à Liège de 1682 à 1824*, dans BULL. COMM. ROYALE MONUMENTS ET SITES, t. 8, 1979, p. 208 et p. 214 n. 109. — M. DESOY, *Saint Hubert*, s.l.n.d., p. 60. Sur Termonia, voir, outre LAFFINEUR-CREPIN, *op. cit.*, pp. 14, 22, 26, 27, 29, 33, 39, 70 et 71, Pierre COLMAN et Berthe LHOIST-COLMAN, *Le château d'Aigremont*, dans BULL. COMM. ROYALE MONUMENTS ET SITES, t. 5, 1975-1976, p. 128. Sur Delpaire, voir, outre LAFFINEUR-CREPIN, *op. cit.*, pp. 26, 29, 68 et 70, COLMAN et LHOIST-COLMAN, *op. cit.*, p. 124. Sur les différents sculpteurs liégeois de ce temps, voir Pierre COLMAN, *Les sculpteurs liégeois contemporains de Laurent Delvaux*, dans ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE NIVELLES, t. 23, sous presse.

17. Néanmoins, il ne me semble pas inintéressant d'attirer l'attention sur les parentés qui unissent les portes de l'hôtel de ville et les stalles de l'abbatiale de Saint-Hubert en Ardenne : volutes dont le centre s'orne d'une quintefeuille, palmettes dont les extrémités s'enroulent sur elles-mêmes, enfilades de petits culots d'acanthé formant brindilles. Les stalles, qui portent le millésime de 1733 quatre fois répété, sont selon toute vraisemblance l'œuvre du menuisier Pierre Martiny et du sculpteur Jean-François Louis, comme l'établit, sur base de documents d'archives, le mémoire de licence que M<sup>lle</sup> Josette Paquay a fait sous ma direction. Pierre Martiny, natif de Saint-Hubert, acquiert le métier des charpentiers de Liège le 30 août 1711 (AÉL, *Métiers*, 66, f° 168 v°) ; il réapparaît maintes fois par la suite (AÉL, *Notaire André Sauvage*, 30 mars, 6 juillet, 17 octobre et 21 décembre 1727 ; 2 avril 1729 ; 9 et 21 février et 13 juillet 1730 ; 7 avril et 30 août 1731 ; *Abbaye du Val-Benoît*, 378, 18 novembre 1732).

18. LAFFINEUR-CREPIN, *op. cit.*, pp. 3 et 59-63, et fig. 1 et 6.



Ces dernières, l'analyse de style les situe vers 1715-1735. Leur forme générale, leur mouluration et leur décor relèvent du style Louis XIV, si l'on s'en tient à la terminologie d'inspiration française qui s'est implantée chez nous. Les rinceaux d'acanthé pleins d'exubérance restent dans la tradition du XVII<sup>e</sup> siècle, comme les cornes d'abondance, comme la plasticité des parties ajourées. Les visages féminins<sup>19</sup>, les coquilles qui les auréolent, les palmettes, les hélíanthes, les bandes combinées avec des rinceaux d'acanthé dérivent des innovations qui rajeunissent les arts « mineurs » à Paris à la fin du règne du Roi-Soleil, tout comme l'atténuation du relief dans l'ornementation de l'encadrement. La rocaïlle n'apparaît pas encore.

Le sculpteur manque un peu d'aisance, et son art a une saveur légèrement provinciale. Il a quelque peine à inscrire une composition qui se veut très symétrique dans un champ qui ne l'est pas. Il n'unifie pas vraiment les décors de l'encadrement : il change de répertoire et de densité pour la traverse inférieure.

En conclusion, la preuve semble faite que les vantaux du musée ont fait partie à l'origine des deux « demi-portes » de l'escalier de l'hôtel de ville ; ils remontent vraisemblablement à 1726 ; ils étaient sans doute dorés à l'origine.

Ne faudrait-il pas, alors, les remettre en place ? À supposer même que ma démonstration soit tenue pour irréfutable et que les moyens financiers soient disponibles, la réponse doit être négative, à mon avis. Une réponse positive amènerait la question subsidiaire de la dorure, et pas seulement pour les vantaux. L'incommodité du dispositif — probablement responsable de son enlèvement — ne manquerait pas de soulever des protestations.

Rendre aux choses du passé leur apparence première, ce n'est guère qu'un rêve presque toujours irréalisable. Il serait déjà beau que le souci de ne pas dégrader davantage l'apparence qu'elles ont prise habite tous les responsables...

Mais le réaménagement du musée, fruit de l'extension actuellement en voie de réalisation, devrait permettre de mieux exposer les vantaux : les deux faces devraient être visibles, et avec le recul requis<sup>20</sup>.

---

19. Des visages féminins ornent le haut du lambris de l'ancien cabinet du bourgmestre, devenu salle du Collège ; dans le bureau voisin, le sommet du dessus de cheminée en montre un de plus.

20. Mon ami Richard Forgeur s'était intéressé lui aussi aux vantaux et était parvenu de son côté aux mêmes conclusions ; c'est pour moi un agréable devoir de lui rendre justice.

